



**Communiqué des organisations CGT de la
Fonction publique UGFF – Santé – PTT –
Services publics**

L'action plus que jamais indispensable

Le détail des mesures gouvernementales

Valeur du point :

- Rien pour le rattrapage ;
- Pas de mesure nouvelle pour 2004 ;
- Sur 2005 : 0,5% en février,
0,5% en novembre, pour une inflation attendue
de 1,5% à 2%.

Sommet de grade :

Si bloqué (e) depuis 3 ans en fin de grade au
31/12/2004 : une indemnité exceptionnelle
équivalente à 1,2% du traitement annuel brut,
versée fin du 1^{er} semestre 2005. **Cette mesure
n'est pas garantie pour les fonctionnaires
territoriaux et hospitaliers.**

Minimum Fonction publique :

L'échelle 2 est supprimée et fusionnée avec
l'échelle 3.

Echelle 3 : 1^{er} échelon = indice 275 (niveau
SMIC), 2^{ème} échelon = 279, 3^{ème} = 284, 4^{ème} =
288, 5^{ème} = 294, 6^{ème} = 302 et 7/8/9/10^{ème} =
échelons aux mêmes indices que les
8/9/10/11^{ème} actuels.

Echelle 4 : 1^{er} échelon = indice 277, 2^{ème}
échelon = 282, 3^{ème} échelon = 289 et
4/5/6/7/8/9/10^{ème} échelons aux mêmes indices
que les 5/6/7/8/9/10/11^{ème} actuels.

Echelle 5 : 1^{er} échelon = indice 280, 2^{ème} = 289,
3^{ème} = 297 et 4/5/6/7/8/9/10^{ème} échelons aux
mêmes indices que les 5/6/7/8/9/10/11^{ème}
actuels

Ces mesures s'appliqueraient au 1/7/2005.

Le 21 décembre 2004, les dernières propositions
salariales faites par le ministre de la Fonction
publique sont toujours indigentes et pernicieuses
(voir détail ci-contre).

Indigentes parce que, sur la valeur du point
notamment, les ultimes «concessions»
gouvernementales consistent à entériner une
nouvelle baisse du pouvoir d'achat pour 2005, de
0,8% selon les prévisions officielles. Et ce n'est pas
la prime exceptionnelle – toujours refusée aux non
titulaires – accordée à certains fonctionnaires qui
viendra bouleverser la donne, loin s'en faut.

Indigentes encore parce que les mesures dites bas
salaires ne font, en terme de rémunération, que tirer
les conséquences obligatoires de l'unification des
différents SMIC au 1^{er} juillet 2005.

Pernicieuses parce que l'ensemble du dispositif
déstructure et comprime toujours plus une grille
indiciaire déjà malmenée par des années de
politique néfaste en la matière.

Pernicieuses également parce que l'application
d'une partie des dispositions n'est même pas
garantie pour les versants hospitaliers et territoriaux
de la Fonction publique.

Face à des mesures qui demeurent inacceptables, la
CGT confirme qu'il est indispensable de renforcer
l'intervention des personnels et de l'inscrire dans la
durée.

Dans l'unité la plus large possible, en faisant
converger revendications locales et enjeux
transversaux, il faut construire un mouvement
massif et d'ampleur nationale.

**A partir d'appels à des initiatives qui existent
déjà -ou en train de se finaliser- c'est le mandat
que portera notre délégation demain lors d'une
nouvelle rencontre unitaire, pour une journée
nationale d'actions et de grève dans la troisième
semaine de janvier.**

Montreuil, le 21 décembre 2004 – 21h45